

Conseil Supérieur des Bibliothèques

L'Etat s'est doté d'instruments d'évaluation et de réflexion sur les bibliothèques.

Le Conseil Supérieur des bibliothèques a pour mission d'apporter un regard transversal sur la situation des bibliothèques, de tous types, de tous statuts en France.

La Direction du livre et de la lecture a pour mission, par le décret sur le contrôle technique des bibliothèques territoriales de fournir un rapport annuel sur l'activité des établissements. Elle s'est également dotée d'une mission sur l'évaluation.

Aujourd'hui le Conseil supérieur des bibliothèques n'a pas été renouvelé depuis la fin du mandat de M. Groshens, plus de 18 mois déjà. Une société privée, cette semaine, publie une évaluation de 100 bibliothèques municipales.

L'Association des bibliothécaires français ne peut que déplorer ce fait et souhaite que l'Etat joue pleinement son rôle d'évaluation.

Elle appelle les Ministères chargés de la Culture, de la Recherche, et de l'Education à nommer les membres du Conseil supérieur des bibliothèques dans les délais brefs qui lui permettront très vite de reprendre ses travaux.

Motion adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée générale de l'Association des bibliothécaires français le 10 juin 2001.